



## **FETES DU 15 AOUT**

En raison de la fête de l'Assomption :

- **le secrétariat de la mairie et les services techniques** ne fonctionneront pas, lundi 14 août après-midi et mardi 15 août toute la journée,
- **les déchèteries de Thuir et Trouillas** seront fermées toute la journée du 15 août.

## **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 29 août.

Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le **vendredi 25 août avant 12h.**

## **CONTAINERS – RAPPEL**

Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. En ce sens, les maisons au centre du village ont été équipées de containers plus petits afin de les stocker plus facilement.

Le nettoyage de ces containers est à la charge du propriétaire, surtout en ces jours de forte chaleur où certains dégagent des odeurs nauséabondes.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** : couvercles, containers ou roues cassés, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui les commandera à la Communauté de Communes des Aspres.

## **CANICULE**

**Rappel des conseils de comportement afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :**

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins visage et avant-bras) plusieurs fois par jour,
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool,
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes,
- évitez les efforts physiques,
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez les le soir et la nuit s'il fait plus frais),
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches,
- prévoyez le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateur, ventilateur ...

Toute la population est concernée. La Mairie reste en contact avec les personnes âgées les plus vulnérables et isolées.

## **AUTORISATION DE BRULAGE**

Par arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR-2017180-0002 du 29 juin 2017 et uniquement pour des raisons phytosanitaires, des opérations de brûlage d'arbres fruitiers du genre prunus atteints par la maladie de la « sharka », **à l'exclusion de tout autre déchet**, sont autorisées jusqu'au 30 septembre 2017.

Les personnes intéressées doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie **au moins 48h à l'avance.**

### **AGENCE POSTALE - RAPPEL**

Nous rappelons qu'à partir du **mardi 5 septembre** de nouveaux horaires d'ouverture seront mis en place :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30,
- samedi de 9h à 12h (dernière levée du courrier 11h).

Fermeture hebdomadaire le lundi.

### **SALON DE COIFFURE**

Véronique SOBRAQUES informe son aimable clientèle que son salon de coiffure sera fermé du 12 août au soir jusqu'au 28 août au matin.

### **MARCHE AMBULANT**

Les ambulants informent leur aimable clientèle que le **mardi 15 août** ils seront sur la place comme tous les mardis (jours habituels du marché).

Merci de ne pas stationner sur leur emplacement ce jour-là.

### **PLACES DE PARKING RESERVEES**

L'usage des places de stationnement à destination des personnes handicapées ou à mobilité réduite est strictement réservé aux titulaires de la carte européenne de stationnement (CES) en cours de validité. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une *amende* dont le montant correspond à celui des contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, soit 135 euros.

### **ELAGAGE DES HAIES**

Depuis quelques temps il a été constaté que certaines plantations empiétaient sur le domaine public.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

### **AVIS AUX AGRICULTEURS**

Un dispositif dénommé « aide au répit » est destiné à accompagner les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel (manifestation d'un mal être, problème de santé...).

Les pouvoirs publics qui financent ce dispositif en ont confié la gestion à la MSA.

Pour plus d'informations : [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)  
[remplacement66@orange.fr](mailto:remplacement66@orange.fr)

Maison de l'agriculture – 19 avenue de Grande Bretagne – 66025 PERPIGNAN  
Tél. : 04.68.51.27.50

## **ASSOCIATION FA SI LA LIRE**

### **CINEMA D'ETE**

La 2<sup>ème</sup> séance de cinéma d'été aura lieu le vendredi 18 août à 21h dans la cour de l'ancienne école maternelle, avec le film « Il a déjà tes yeux ». Entrée gratuite.



*Paul est marié à Sali. Tout irait pour le mieux s'ils arrivaient à avoir un enfant. Jusqu'au jour où Sali reçoit l'appel qu'ils attendent depuis si longtemps : leur dossier d'adoption vient enfin d'aboutir.*

*Les voilà parents d'un délicieux bébé. Il est adorable, il a 6 mois et s'appelle Benjamin. Il est blond aux yeux bleus et il est blanc.*

*Détail : ils sont noirs. Ils ne voient pas où est le problème ? Ils sont bien les seuls.*

D'autre part, l'association a le plaisir de vous annoncer la *naissance* de son premier « ATELIER D'ECRITURE ».

Le *baptême* aura lieu le mardi 26 septembre de 20h à 22h à l'ancienne école maternelle en présence des 10 premiers inscrits, munis d'un stylo.

Pour votre inscription, vous trouverez les détails de la *cérémonie* à la bibliothèque et sur facebook.

### **RUGBY CLUB DE L'ASPRE**

Notre école de rugby s'organise sur 4 communes : Trouillas, Ponteilla, Canohès et Toulouges. Nous accueillons filles et garçons âgés de 5 à 14 ans (15 ans pour les filles), débutants ou non, qui seront encadrés par une équipe sportive et diplômée.

#### **Catégories selon l'âge**

- Babys U6 : moins de 6 ans, année 2012 voire 2013
- Premiers pas U8 : moins de 8 ans, années 2010/2011
- Poussins U10 : moins de 10 ans, années 2008/2009
- Benjamins U12 : moins de 12 ans, années 2006/2007
- Minimes U14 : moins de 14 ans, années 2004/2005

Reprise le mercredi 6 septembre à 18h 15 à Trouillas pour les U14

Reprise le mardi 12 septembre à 18h15 à Bages pour les U6 à U12

Renseignements complémentaires : Agnès BLANC – Tél. : 06.30.95.04.20

Site : <https://rcaspresasbv.wixsite.com/ecolederugby>

Facebook : page « Aspres Roussillon ».

### **CLUB DES AINES**

La Présidente informe ses adhérents que le club reprendra ses activités le jeudi 14 septembre à 14h 30 à la salle Canterrane.

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

## **RENTREE SCOLAIRE 2017/2018**

### **Nouvelles modalités relatives aux rythmes scolaires**

Le décret n°2017-1108 en date du 27/06/2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet de déroger au cadre général de la réforme des rythmes scolaires et de revenir à une semaine de 4 jours de classe avec un temps d'enseignement réparti en 8 demi-journées.

C'est pourquoi, le Conseil d'école et le Conseil Municipal ont adressé conjointement une demande portant sur une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles de Trouillas au Directeur Académique des services de l'Education Nationale qui a émis un avis favorable à sa mise en place dès la rentrée 2017-2018 et pour une durée de 3 ans.

**Dans cette nouvelle organisation, les NAP disparaissent, les horaires du temps de classe sont modifiés entraînant une modification des temps de garderie et de pause méridienne :**

Horaires	7h30 8h35	8h35 8h45	8h45-12h	12h-13h35	13h35 13h45	13h45-16h30	16h30 18h30
Lundi	Garderie	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Accueil	Enseignement	Garderie
Mardi	Garderie	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Accueil	Enseignement	Garderie
Jeudi	Garderie	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Accueil	Enseignement	Garderie
Vendredi	Garderie	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Accueil	Enseignement	Garderie

### **Garderie**

**La garderie sera assurée au Groupe Scolaire Communal 2 Avenue de la San Joan selon les modalités suivantes :**

- 7h30 à 8h35 : salle de garderie pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire
- 16h30 à 18h : école élémentaire pour les élèves de l'école élémentaire  
salle de garderie pour les élèves de l'école maternelle
- 18h à 18h30 : salle de garderie pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire



### **Accueil de loisirs sans hébergement du mercredi**

La Communauté de Communes des Aspres ouvrira **dès le mercredi 6 septembre** un accueil de loisirs à l'ancienne école maternelle de Trouillas rue des Platanes.

Ainsi, vous aurez la possibilité d'y inscrire votre enfant :

- la journée entière incluant le service de cantine : accueil à partir de 7h30 et ce jusqu'à 18h
- la demi-journée sans repas : accueil de 7h30 à 12h30 ou de 13h à 18h
- le matin avec repas : accueil de 7h30 à 13h (service cantine de 12h à 13h)
- l'après-midi avec repas : accueil de 12h à 18h (service cantine de 12h à 13h)

Les tarifs sont établis en fonction du coefficient familial. Le tarif de l'inscription avec repas comprend les goûters du matin et de l'après-midi.

**Pour inscrire votre enfant au centre de loisirs ou pour tous renseignements complémentaires sur le sujet, merci de vous rapprocher de la Communauté de Communes des Aspres au 04 68 53 73 63 ou sur le site internet [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr).**